

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 OCTOBRE 1967

67089

OBJET :  
Mobilisation de  
titres C.A.R.

Le trente octobre mil neuf cent soixante sept, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 25 octobre 1967.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOCHE, MM. BISCAYE, LANUSSE, BUJARD, MOUCHOT, COLLE, BETOUS, BOUCHET, NAULIN, POUGET, GACHET, BOUDEY, BROTEAU, REIX, VULTAGGIO, OSQUIGUIL, DOMECQ, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors du règlement de ses créances "dommages de guerre", la Ville a perçu des titres de la Caisse Autonome de Reconstruction dont un certain nombre sont actuellement mobilisables.

Cette opération permettrait à la Ville d'obtenir une certaine aisance de Trésorerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que des titres C.A.R. sont actuellement mobilisables et que leur remboursement permettrait à la Ville de s'assurer une aisance de trésorerie dans les mois à venir,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer tous documents concernant la mobilisation des titres de la Caisse Autonome de Reconstruction provenant des dommages de guerre de la Ville et désignés ci-dessous :

B 1 491 489 de 83 330 F  
C 1 432 056 de 10 780 F

TOTAL : 94 110 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,

signé: M. MATRAS

VU

ROCHEFORT S/MER le 7 novembre 1967

le Sous-Préfet

signé: RICKEBUSCH

POUR COPIE CONFORME

A ROYAN , le 9 novembre 1967



Pr le Député-Maire  
Le Premier Adjoint,

Maurice MATRAS